

# NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

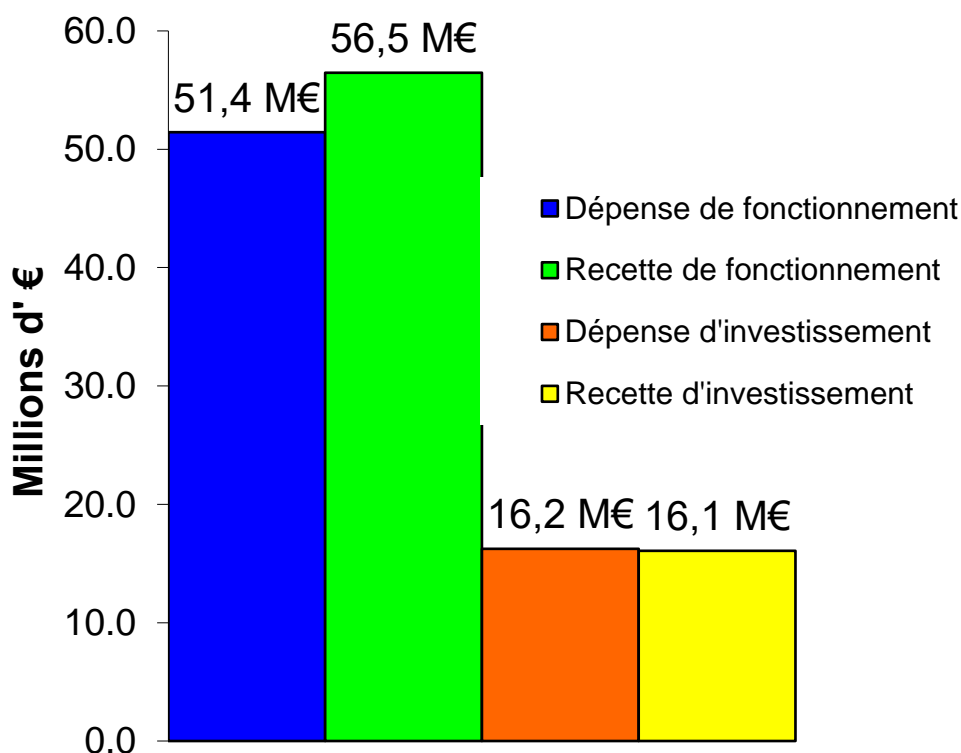
## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 constitue le 16<sup>ème</sup> budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

Pour l'exercice 2018 la CAHM compte 18 budgets, dont 15 relevant de l'instruction comptable M14 : 1 budget principal, 11 budgets de Parcs d'Activités Economiques, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères et 1 nouveau budget créé en 2018 pour retracer la compétence Gemapi. Le budget Transport est soumis à la nomenclature M43, et les budgets de l'Eau, et de l'Assainissement sont quant à eux soumis à la nomenclature M49.

### LE BUDGET PRINCIPAL

#### Vue d'ensemble de l'exécution du du Compte Administratif 2018 (en millions d'euros)



## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles de Fonctionnement	48 352 240,43 €	Recettes réelles de fonctionnement	53 882 678,68 €
Dépenses d'ordres de fonctionnement	3 087 218,73 €	Recettes d'ordres de fonctionnement	1 043 157,00 €
		Excédent reporté de 2017	1 538 257,96 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement	51 439 459,16 €	TOTAL des recettes de fonctionnement	56 464 093,64 €

L'excédent à la fin de l'exercice est de 5 024 634,48 € en fonctionnement, dont 3 486 376,52 € au titre de l'année 2018 et 1 538 257,96 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2017.

### I.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 48 352 240,43 €.

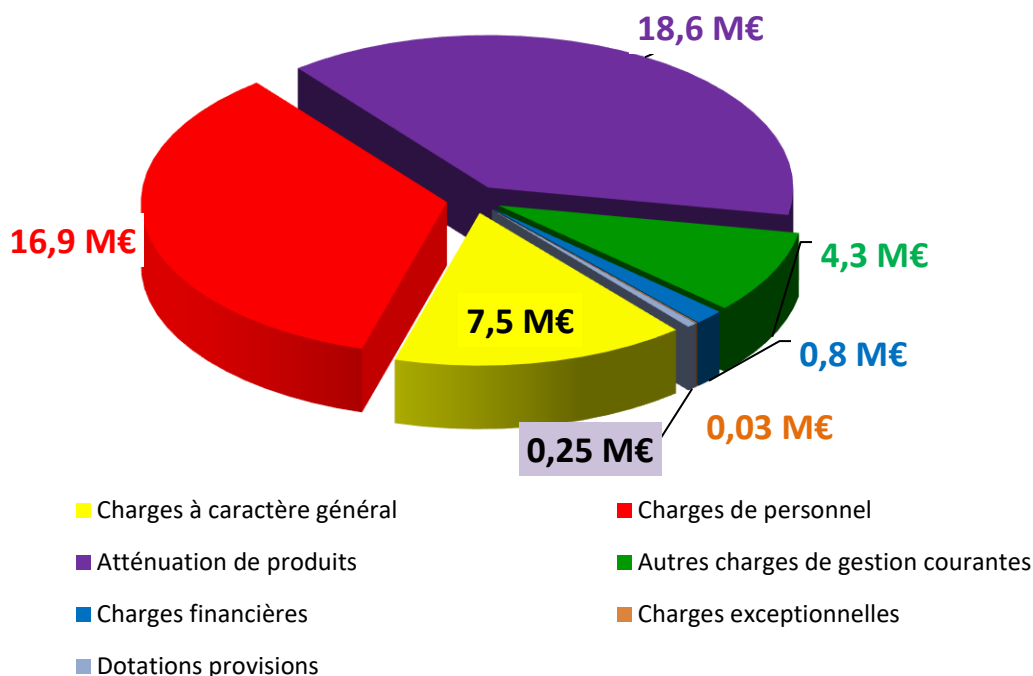
Principaux Postes de Dépenses	Montant en €
Charges à caractère général	7 534 643,04
Charges de personnel	16 847 780,66
Atténuations de produits, dont :	18 645 700,43
Prélèvement de l'Etat au titre du FNGIR .....	10 097 375,00
Attributions de compensation versées aux communes.....	4 643 180,00
Reversement de la taxe de séjour.....	3 905 145,43
Dotations aux provisions	250 000,00
Autres charges de gestion courante (contributions aéroport, SCOT, centre aquatique, subventions au B.A. Transport, subventions aux associations,...)	4 281 117,88
Charges Financières	757 520,39
Charges exceptionnelles	35 478,03
Dont cotisation au Syndicat Mixte filière Viande Hérault.....	17 640,00

L'importante augmentation des atténuations de produits est principalement due au reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme communautaire Cap d'Agde Méditerranée, la compensation est retracée en recette au chapitre 73. Une révision des attributions de compensation a également eu lieu en 2018 pour tenir compte de l'évolution des implantations des énergies renouvelables (comme prévu dans le règlement) sur les communes de Bessan et de Saint-Thibéry, et du transfert de la compétence tourisme (+ 43 971,36 €) pour les communes d'Agde, de Portiragnes et de Vias.

Par rapport à l'année dernière, la contribution pour le centre aquatique a augmenté de 216 875 €, et la participation au budget annexe du transport de 232 743,11 € du fait du nouveau contrat de service mis en place en 2018.

250 000 € de dotations aux provisions ont été constituées pour contentieux relatif aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde, et pour le PAEHM de la Capicière.

## Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement



### I.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 53 882 678,68 €.

Principaux Postes de Recettes	Montant en €
Atténuations de charges	85 328,14
Produit des Services et domaine	2 808 367,77
Impôts et Taxes	40 505 018,68
Dotations et participations reçues	10 388 273,98
Autres produits de gestion courante	19 355,50
Produits exceptionnels	76 334,61

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de plus de 2 M€ (+ 3,91 %) du fait notamment :

D'une augmentation de 1,63 M€ du chapitre « Impôts et taxes » :

- une augmentation de 1 026 004 € de la fiscalité directe locale de 2017 à 2018,
- + 389 237,34 € par rapport à 2017 de reversement du Budget Annexe des Ordures Ménagères,
- comme vu précédemment, la taxe de séjour a été de 3 909 557,26 € en 2018 (soit + 216 344,98 €).

Sur le budget principal, le panier fiscal de la CAHM est composé de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, de la Taxe sur le Foncier non Bâti, de la Taxe sur les Surfaces Commerciales et de la Taxe d'Habitation (ancienne part départementale).

La CAHM a maintenu inchangés ses taux d'imposition en 2018 :

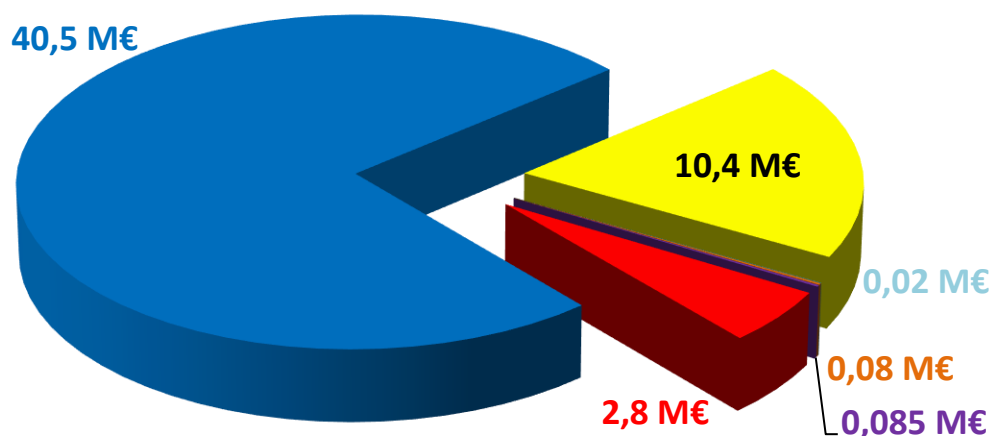
- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprise,
- ✓ 10,88 % pour la Taxe d'Habitation,

Ainsi que le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,20.

Les impôts et taxes représentent, comme l'an passé, plus de 75 % des recettes réelles de la collectivité.

La dotation globale de fonctionnement de l'agglomération qui était de 10 405 852 € en 2014 a connu 4 années de baisse. Elle a été de 8 129 457 € en 2018, légèrement supérieure à celle de 2017.

### Ventilation des recettes réelles de fonctionnement



- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles d'investissement	15 081 593,91	Recettes réelles d'investissement	11 595 486,25
Dépenses d'ordres d'investissement	1 157 297,20	Recettes d'ordres d'investissement	3 201 358,93
		Solde d'exécution positif reporté de 2017	1 274 200,52
<b>TOTAL des dépenses d'investissement</b>	<b>16 238 891,11</b>	<b>TOTAL des recettes d'investissement</b>	<b>16 071 045,70</b>

## II.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 15 081 593,91 €.

Principaux Postes de Dépenses	Montant en €
Immobilisations incorporelles ( <i>licence, frais d'étude, etc.</i> )	240 741,27
Immobilisations corporelles ( <i>terrain, construction, matériel, etc.</i> )	2 153 558,89
Immobilisations, travaux en cours	7 048 216,88
Remboursement capital de la dette	2 438 770,44
Subventions d'équipement versées	3 200 306,43

Les dépenses d'équipement ont été de 12 642 823,47 € en 2018, soit en augmentation de 4 134 716,50 € par rapport à l'année 2017 (+ 48,6%), et les principales sont :

- Les travaux pour la Villa Laurens qui ont représenté plus de 3 millions d'€,
- En matière d'habitat, les subventions sont uniquement versées sous forme de fonds de concours, avec en 2018, 2,1 millions d'€, dont, 531 448 € pour le compte de la CAHM et plus de 1,58 millions d'€ pour le compte de l'Etat (compensé financièrement par l'Etat). Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements, et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux,
- 1,26 millions d'€ ont été investis pour la poursuite de la desserte en très haut débit de notre territoire,
- Sur l'opération des pépinières d'entreprises, 1,1 M€ ont été investis sur Gigamed et près de 524 000 € pour la finalisation de Gigamed Explore.

A côté de celles de l'habitat, d'autres subventions d'équipements ont été versées, et elles sont composées pour :

✓ 393 800 € de participation à SNCF Réseau dont 315 800 € pour le financement des études projets et de la réalisation de la suppression du passage à niveau n°288 à Agde et 78 000 € pour le financement de l'étude de l'avant-projet de la suppression du pont rail du Canalet à Agde,

✓ Pour les projets d'investissement communaux, 125 000 € ont été versés à la commune de Vias, 75 000 € aux communes de Caux et Néziguan l'Evêque, 50 000 € à Saint-Thibéry, et 7 223,84 € à la commune de Nizas,

✓ 38 123 € à la commune de Vias pour l'accessibilité des points d'arrêts de bus,

✓ 26 913,50 € versés au Syndicat Mixte de la Filière Viande Hérault pour la modernisation industrielle de l'abattoir de Pézenas.

De plus, en 2018, ont été faites les acquisitions suivantes :

✓ 834 000 € de véhicules et de matériel, dont notamment l'acquisition de 2 balayuses pour 413 310 €, et 142 819 € pour le renouvellement du parc automobile.

## II.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

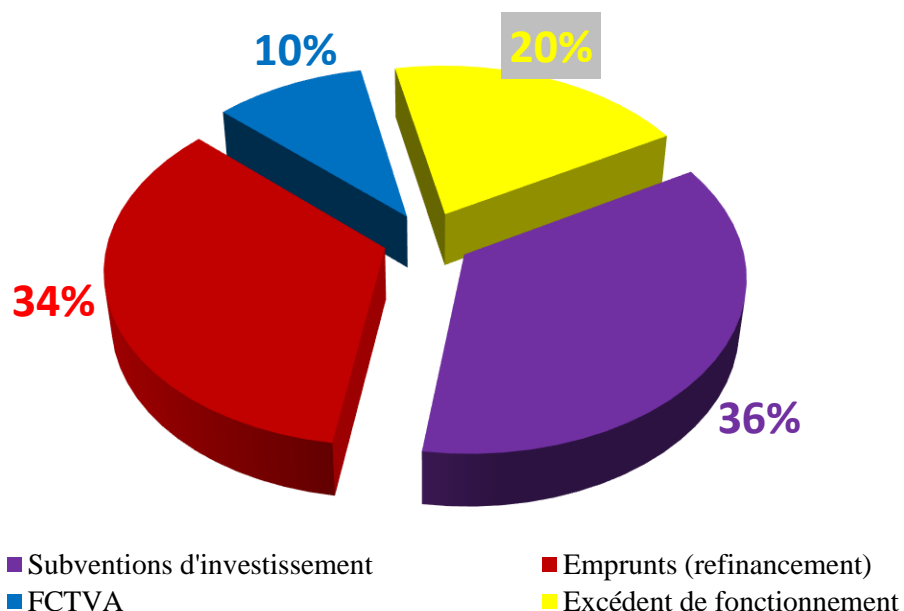
Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 11 595 486,25 €.

Principaux Postes de Recettes	Montant en €
Subventions d'investissement reçues, dont	4 140 867,59
<i>Etat et établissements nationaux.....</i>	2 381 680,28
<i>Conseil Régional.....</i>	524 848,89
<i>Conseil Départemental.....</i>	118 933,29
<i>Communes CAHM (centre aquatique + fibre)</i>	601 255,13
<i>Pénalités SRU des communes.....</i>	514 150,00
Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 300 000,00
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	1 154 618,66

Les principales subventions d'investissement perçues en 2018 sont :

- Celles concernant l'habitat, avec : 1,2 millions d'€ de l'ANAH pour le financement des aides à l'habitat privé, 514 150 € de pénalités SRU des communes, et 410 000 € de l'Etat pour le financement de la construction des logements sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre,
- 382 353 € de participation de la ville d'Agde aux dépenses d'investissement du centre aquatique,
- 978 520,92 € pour la Villa Laurens, dont 588 000 € de la DRAC, 112 000 € du FSPIL et 277 000 € de la Région,
- 218 902 € de participation des communes pour l'extension du réseau de la fibre, dont 202 296 € de la commune d'Agde.

### Ventilation des recettes réelles d'investissement



# LES BUDGETS ANNEXES

## **I. LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES**

Le produit de TEOM a été de 19 913 039 €, en progression de + 1,88%. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 15,44 %, inchangé depuis 2010.

## **II. LE BUDGET GEMAPI**

Ce budget, créé en 2018 permet d'identifier les dépenses spécifiques à l'exercice de la compétence Gemapi. Un produit dédié de 1,8 M€ a été voté.

660 944 € ont été investis en 2018, dont 407 000 € pour poursuivre la protection du littoral de la Côte Ouest de Vias à Portiragnes, et 162 000 € pour réhabiliter les épanchoirs.

## **III. LES BUDGETS DES PAEHM**

576 000 € investis en 2018 sur les PAEHM pour les acquisitions, les travaux d'aménagement et les études (495 208 € sur la Capucière à Bessan, 50 440 € à la Méditerranéenne à Agde, 13 570 € sur Jacques Cœur , 12 944 € sur le Puech à Portiragnes,...).

Le budget annexe du PAEHM Extension La Source à Vias a été créé en 2018 et celui de Plein Sud a été clôturé.

## **IV. LE BUDGET DE L'EAU**

4,5 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été réalisées sur l'exercice 2018, dont :

- ✓ 1,5 M€ à Pézenas pour la réhabilitation du seuil de Castelnaud, prolongement rue Camille Guérin, Boulevard Leclerc et Calquières,...
- ✓ 1 M€ pour des travaux à Agde réseaux Camarine, Ile des Loisirs, avenue du 8 mai 1945,...
- ✓ 255 000 € pour la réhabilitation des réseaux RD 32 et château d'eau sur Castelnaud de Guers
- ✓ 570 000 € de travaux sur Saint Pons de Mauchiens pour la réhabilitation des réseaux du puit vers le réservoir et divers branchements
- ✓ et 1 M€ de travaux divers

## **V. LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

5,3 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été réalisées sur l'exercice 2018, dont :

- ✓ 3 M€ de travaux d'extension de réseaux, de réhabilitation, sur la commune d'Agde (REUSE, entrée du Cap d'Agde, chemin Calme,...)
- ✓ 370 000 € de réhabilitation de réseaux à Castelnau de Guers
- ✓ 166 000 € sur la commune de Florensac (avenue de Salengro, chemin St Martin,...)
- ✓ 221 000 € pour la rue de la Corderie à Montagnac
- ✓ 86 000 € de travaux sur la commune de Saint-Thibéry
- ✓ 468 000 € de travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux sur la commune de Vias
- ✓ 196 000 € de travaux sur la commune de Bessan

## **VI. LE BUDGET TRANSPORT**

L'agglomération a consacré plus de 3 358 000 € au fonctionnement de ce service public. Le versement transport a été de 2 437 805,08 € en 2018, supérieur aux 2 400 000 € prévus.

La participation du budget principal a été de 659 840,99 € en 2018, en hausse du fait de la mise en place au 1<sup>er</sup> mars 2018 du nouveau contrat de service incluant la réévaluation du service rendu.

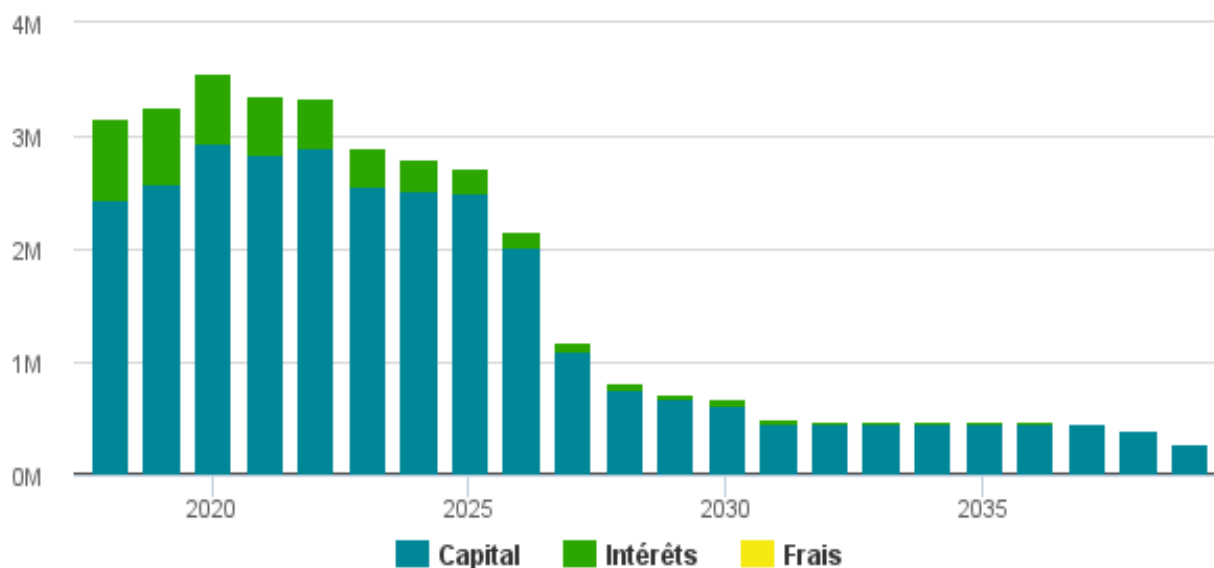
# LA DETTE

## **I. ENCOURS DE DETTE DU BUDGET PRINCIPAL**

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élève à 25 885 662 € pour le budget principal de la CAHM. L'encours de dette est réparti de la façon suivante : 69,18 % à taux fixe, 5,30 % à taux structurés et 25,51 % à taux variable. Le taux moyen est de 3,02 %. L'extinction de la dette se présente de la façon suivante :



## Evolution de l'annuité



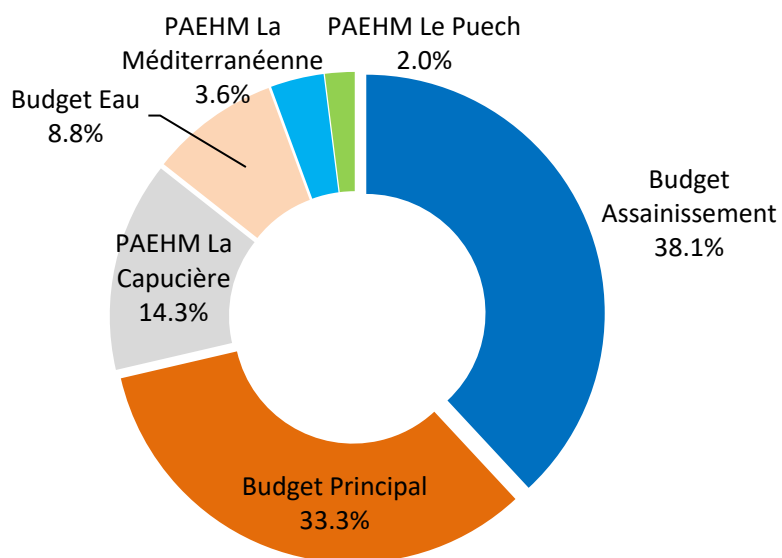
L'encours de dette a été diversifié et est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Le prêteur dominant a 39,7 % des enveloppes signées (taux en baisse par rapport à l'an dernier), et est donc bien en dessous du risque de contrepartie qui peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (+ de 60% environ). Depuis de nombreuses années, la communauté privilégie le partenariat bancaire dans toutes ses consultations afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

## II. ENCOURS DE DETTE EN VISION CONSOLIDÉE

Sur l'exercice 2018, la CAHM a souscrit pour l'ensemble de ses budgets 8 emprunts pour un montant total de 18 millions d'€ : 2 sur le budget principal (soit 4 millions d'€), 4 sur le budget annexe de l'Assainissement (6 millions d'€), 1 sur le budget annexe de l'Eau (soit 3 millions d'€), 1 sur le budget annexe « La Capucière » (soit 5 million d'€).

En fin d'exercice, l'agglomération compte 106 emprunts, un encours de 77 760 245,08 €, et la dette en vision consolidée est répartie auprès des différents budgets de la manière suivante :

Budget	Encours	%
Budget Assainissement	29 609 138,79	<b>38,1 %</b>
Budget Principal	25 885 662,26	<b>33,3 %</b>
PAEHM La Capucière	11 084 003,05	<b>14,2 %</b>
Budget Eau	6 813 931,03	<b>8,8 %</b>
PAEHM La Méditerranéenne	2 808 777,59	<b>3,6 %</b>
PAEHM Le Puech	1 558 732,36	<b>2,0 %</b>
<b>Total</b>	<b>77 760 245,08</b>	<b>100,0%</b>



Comme le montre le graphe ci-dessous, l'encours de dette, tous budgets confondus, est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.

